



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2020, le règlement 518-20 modifiant le règlement 494-18 sur la gestion contractuelle a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 16 h 30 et les vendredis de 7 h 45 à 16 h 00.

Ce règlement est entré en vigueur.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce cinquième jour de novembre deux-mille-vingt.**

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale,

  
Sophie Loubert

### **Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement # 518-20 en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h 00 et 11 h 00, le 5<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La secrétaire-trésorière et  
directrice-générale,

  
Sophie Loubert